Informations de base

2019/2057(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: budget général UE, Conseil européen et Conseil **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	CONT Contrôle budgétaire	ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	03/06/2020

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
02/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0038/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0090/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Renvoi du rapport à la commission		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
01/10/2020	Vote en commission		
13/10/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0189/2020	
19/10/2020	Résultat du vote au parlement		
20/10/2020	Décision du Parlement	T9-0271/2020	Résumé

20/10/2020	Résultat du vote au parlement		
21/10/2020	Résultat du vote au parlement		
22/10/2020	Résultat du vote au parlement		
23/10/2020	Résultat du vote au parlement		
14/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2057(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/03070 CONT/9/00981

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	AFCO	PE642.907	09/12/2019	
Projet de rapport de la commission		PE639.828	11/12/2019	
Amendements déposés en commission		PE645.089	30/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0038/2020	02/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0090/2020	13/05/2020	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE653.749	07/07/2020	
Amendements déposés en commission		PE657.304	10/09/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0189/2020	13/10/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0271/2020	20/10/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05760/1/2020	17/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/2044 JO L 420 14.12.2020, p. 0013

Décharge 2018: budget général UE, Conseil européen et Conseil

2019/2057(DEC) - 20/10/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 657 voix pour, 26 contre et 4 abstentions, de refuser d'accorder au secrétaire général la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2018, section II - Conseil européen et Conseil.

Dans sa résolution accompagnant la décision de décharge, le Parlement a rappelé que le Conseil européen et le Conseil, en tant qu'institutions de l'Union, devraient être démocratiquement responsables devant tous les citoyens de l'Union des fonds qui leur sont confiés pour l'exécution de leurs tâches. Cependant, depuis dix ans, le Conseil refuse de coopérer à la procédure de décharge, ce qui a donc contraint le Parlement à refuser d'accorder la décharge.

La décision d'accorder ou non la décharge pour 2018 a été reportée en mai 2020, comme cela avait été fait les années précédentes.

Absence de respect et de confiance

Le Parlement a souligné que cet état de fait n'était tenable pour aucune des deux institutions étant donné qu'en ce qui concerne le Conseil, aucune décision positive sur l'exécution du budget n'a plus été adoptée depuis 2009, et qu'en ce qui concerne le Parlement, il témoigne de l'absence de respect envers le rôle du Parlement en tant qu'autorité de décharge et garant de la transparence et de la responsabilité démocratique du budget de l' Union.

Si cette situation devait perdurer, elle porterait atteinte à la confiance du public dans la gestion financière des institutions de l'Union.

Manque de communication

Le Parlement a rencontré à plusieurs reprises des difficultés pour recevoir des réponses du Conseil en raison d'un manque de coopération, ce qui a entraîné le refus d'accorder la décharge pendant plus de 10 ans. Il a rappelé que le contrôle efficace de l'exécution du budget de l'Union exige une coopération loyale entre les institutions.

Les députés ont rappelé le souhait du Parlement d'entamer des négociations avec le Conseil en vue de parvenir à un accord mutuellement satisfaisant pour sortir enfin de cette situation de blocage. Le Conseil est invité à proposer une date appropriée pour le début des négociations.

Séparation budgétaire et transparence

En ce qui concerne le budget, le Parlement a insisté pour que le budget du Conseil européen et le budget du Conseil soient séparés afin de contribuer à plus de transparence, de responsabilité et d'efficacité en ce qui concerne les dépenses des deux institutions, comme le Parlement l'a recommandé dans nombre de ses résolutions de décharge au cours des dernières années.

Le Parlement a également regretté que le Conseil n'ait pas adhéré au système de registre de transparence, ce qui entraîne également un manque de confiance dans le processus décisionnel de l'Union.

Le Parlement a souligné l'importance de permettre aux citoyens de suivre facilement le processus législatif de l'Union. Il a appelé le Conseil à intensifier ses efforts de transparence, notamment en publiant les documents législatifs du Conseil, y compris les procès-verbaux des réunions des groupes de travail et des trilogues, ainsi que d'autres documents de travail importants, conformément aux recommandations du Médiateur européen.

Une fois de plus, les députés ont exprimé leurs préoccupations concernant le parrainage d'entreprises des États membres qui accueillent la présidence de l'Union et se sont fait l'écho des préoccupations exprimées par les citoyens et les membres de l'Union à ce sujet. Ils ont vivement recommandé au Conseil d'envisager la budgétisation des présidences.

Décharge 2018: budget général UE, Conseil européen et Conseil

2019/2057(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 643 voix pour, 37 contre et 11 abstentions, **d'ajourner** sa décision concernant la décharge au secrétaire général du Conseil sur l'exécution du budget du Conseil européen et du Conseil pour l'exercice 2018.

Dans la résolution qui accompagne sa décision de décharge (adoptée par 641 voix pour, 30 contre et 22 abstentions), le Parlement européen a formulé une série d'observations :

Gestion budgétaire et financière

Le Parlement a pris acte du fait qu'en 2018, le Conseil a disposé d'un budget général de 572.854.377 EUR (contre 561.576.000 EUR en 2017), avec un taux d'exécution global de 91,9 % (contre 93,8 % en 2017). Il a salué la bonne gestion financière et la prudence dont le Conseil a fait preuve (le budget du Conseil est passé de 634 millions d'euros en 2010 à 573 millions d'EUR en 2018, soit une diminution de 9,63 %).

Les crédits reportés de 2018 à 2019 se sont élevés à 56.599.584 EUR, soit 10,7 % (contre 60.576.175 EUR en 2017, soit 11,5 %), provenant principalement de domaines tels que les systèmes informatiques (18,3 millions d'EUR), les bâtiments (16 millions d'EUR) et l'interprétation (11,9 millions d'EUR). Des crédits ont été annulés en 2018, pour un montant de 46.348.862 EUR (contre 35.025.789 EUR en 2017). Les députés ont invité le Conseil à redoubler d'efforts pour éviter les estimations excessives du budget.

Le Parlement a déploré que le Conseil n'ait pas été donné suite à la demande du Parlement formulée dans ses résolutions antérieures sur la décharge, à savoir scinder le budget du Conseil européen et du Conseil afin de disposer d'un budget pour chacune des institutions. Il a invité le Conseil à procéder à cette scission du budget dans un souci de transparence et à renforcer l'obligation de rendre des comptes et l'efficacité des dépenses des deux institutions.

Transparence

Les députés ont regretté que le Conseil ne participe toujours pas au registre de transparence, en dépit de deux cycles de négociation qui ont eu lieu en 2018 sous présidence bulgare et en 2019 sous présidence roumaine concernant la proposition de nouvel accord interinstitutionnel relatif à un registre de transparence obligatoire accessible dans un format lisible par une machine pour les représentants d'intérêts du Parlement, du Conseil et de la Commission.

La Conseil a été invité à adhérer au registre, à s'engager réellement en faveur des principes de transparence et de responsabilité en prenant des mesures concrètes et à montrer l'exemple en refusant de tenir des réunions avec des groupes d'intérêts non enregistrés. Les règles d'éthique régissant la présidence du Conseil européen devraient également être alignées sur celles de la présidence de la Commission, de sorte que les règles relatives au «pantouflage» s'appliquent pendant trois ans et qu'un accord formel soit requis pour toute nouvelle mission ayant un lien avec les activités de l'Union.

Le Parlement a réaffirmé son soutien aux recommandations du Médiateur sur la transparence des discussions législatives au sein des instances préparatoires du Conseil. Il a invité le Conseil à intensifier ses efforts en matière de transparence, notamment par la publication de documents législatifs du Conseil, la publication de comptes rendus mentionnant les positions des États membres dans les instances préparatoires du Conseil, et la mise à disposition d'un plus grand nombre de documents de trilogue.

Les députés ont jugé préoccupantes les informations rapportées par les médias européens concernant le parrainage d'entreprises au bénéfice des États membres qui accueillent la présidence du Conseil de l'Union, de même que les accusations de conflit d'intérêts lancées à l'encontre de certains représentants d'États membres associés aux processus décisionnels politiques et budgétaires de haut niveau.

Coopération future entre le Conseil et le Parlement

Le Parlement a regretté le manque de coopération du Conseil dans le cadre de la procédure de décharge, ce qui a conduit le Parlement à refuser de donner décharge au secrétaire général du Conseil depuis l'exercice 2009. Il s'est félicité que le Conseil se soit montré disposé à conclure un accord avec le Parlement sur la manière de coopérer dans le cadre du processus de décharge et a souligné la nécessité d'un protocole d'accord entre le Conseil et le Parlement afin de résoudre les divergences de vues qui persistent entre les deux institutions.

Les députés ont appelé la nouvelle équipe de négociation du Parlement à veiller à la pleine cohérence de l'accord avec la position approuvée en février 2020 par la commission du contrôle budgétaire du Parlement.